



Comité Syndical du 14 octobre 2020

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le mercredi 14 octobre à 18h00 à Pouilly-en-Auxois (4 espace Jean-Claude Patriarche).

L'Accueil des délégués s'est effectué dans le strict respect des règles sanitaires, avec port du masque obligatoire, distanciation, utilisation de gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle, mise à disposition de stylos.

Le Président du SICECO, Jacques JACQUENET, accueille et remercie les délégués présents.

87 délégués ayant signé la feuille d'émargement, le Président annonce que le quorum est atteint (73) et ouvre la séance.

3 Pouvoirs ont été donnés.

Monsieur Pierre Margeon est désigné secrétaire de Séance.

1) Approbation du PV du Comité du 25 septembre 2020

Le PV du Comité du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Président explique ensuite que le Comité va procéder à la désignation des membres du Comité appelés à siéger dans les commissions et les structures dans lesquelles le SICECO participe. Une synthèse explicative sur les missions de ces différentes commissions et structures sera diffusé avec le présent compte-rendu.

2) Mise en place des Commissions :

Le Président rappelle que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 25 septembre 2020, adopté la composition suivante du Bureau : Président, 1^{er} Vice-président, 10 Vice-présidents et 8 membres représentant les adhérents.

Dans le cadre de la gouvernance du SICECO, le Président a procédé à la prise des arrêtés de délégation de fonctions pour le 1^{er} Vice-Président, les Vice-présidents en charge des CLES et les Vice-Présidents en charge des commissions techniques.

Il est proposé au Comité d'approuver l'organisation suivante :

- Le 1^{er} Vice-président, Pascal Grappin, chargé de remplacer le Président en cas d'empêchement de ce dernier, est en charge de la commission "Affaires générales et Finances", dont la composition, proposée par les Membres du Bureau, est la suivante :

Hugues Antoine CLE 4
Claude Fontaine CLE 7
Anne Verpeaux CLE 4
Jean-Marie Faivret CLE 9

Christine Seguin-Voye CLE 9
Patrice Béché CLE 11
Bruno Bethenot CLE 4

Outre le Président du SICECO et le 1^{er} Vice-Président, les dix Vice-présidents restant sont tous Présidents de CLE. Ils ont comme fonction de relayer les informations entre le SICECO et les membres de la CLE, d'examiner les priorités de programmation des travaux et d'en suivre le déroulement sur le territoire de la CLE, d'assister le SICECO dans l'organisation d'actions sur le territoire de la CLE et de garantir l'image du Syndicat.

Enfin, certains des Présidents de CLE sont aussi Présidents de commissions techniques. Il s'agit :

- De Claude Fontaine CLE 7 pour la Commission "Energie et transition énergétique",
- De Hugues Antoine CLE 4 pour la Commission "Eclairage public et équipements électriques communaux",
- De Patrice Béché CLE 11 pour la Commission "Réseaux électriques, réseau gaz et communications électroniques.

Le Président rappelle que selon le Règlement intérieur (article 27.2), il préside de droit toutes les commissions.

Lors de la réunion du Bureau du 5 octobre 2020, il a été décidé que chaque CLE pourrait être représentée par au maximum deux délégués afin de ne pas dépasser 24 membres par commission.

Les autres délégués intéressés sont invités à faire acte de candidature pour compléter la liste des membres.

Après prise en compte des candidatures et compte tenu du fait que des CLE ne proposent pas 2 candidats, il est proposé au Comité d'approuver la composition des commissions comme suit :

✎ Commission "Energie et transition énergétique"

Hervé Pernot CLE 1	Claude Fontaine CLE 7 Président
Jérôme Fornerot CLE 1	Jérôme Petident CLE 8
Myriam Chaouni CLE 2	Jean-Paul Thiveyrat CLE 9
Jean-François Riot CLE 2	Jean-Marie Faivret CLE 9
Jean-Claude Brouillon CLE 3	Marie-Odile Boudot CLE 9
Claude Verdreau CLE 3	Marie-Odile Labeaune CLE 10
Bruno Bethenod CLE 4	Bernard Fèvre CLE 10
Bernard Soubeyrand CLE 4	Jean-Paul Vivien CLE 11

Anne Verpeaux CLE 5	François Perrin CLE 11
Denis Mailler CLE 5	David Hiez CLE 12
Jean-Jacques Clerc CLE 5	Jérôme Théveneau CLE 12
Christophe Dequesne CLE 6	
Philippe Algrain CLE 6	

☛ Commission "Eclairage public et équipements électriques communaux"

Michel Libre CLE 1	Nicolas Urbano CLE 5
Jean-Noël Mory CLE 1	Michel Guyot CLE 6
François Marquet CLE 2	Bernard Soupault CLE 7
Pierre Aubrun CLE 2	Jean-Claude Philisot CLE 7
Jean-François Riot CLE 2	Bernard Clerc CLE 8
Pierre Margeon CLE 2	Gilbert Thorey CLE 8
Lionel Houée CLE 3	Dominique Lanber CLE 8
Olivier Pirat CLE 3	Jean-Marie Faivret CLE 9
Hugues Antoine CLE 4 Président	François Perrin CLE 11
Didier Petitjean CLE 4	Patrice Béché CLE 11
Alain Gradelet CLE 5	Vincent Leprêtre CLE 12

☛ Commission "Réseaux électriques, réseau gaz et communications électroniques"

Yannick Royer CLE 1	Gérard Verdreau CLE 6
Olivier Gaugry CLE 2	Luc Baudry CLE 6
François Polette CLE 2	François Riotte CLE 7
Martial Garnier CLE 3	Agnes Lachat CLE 8
Fabrice Cuvillier CLE 3	Bernard Clerc CLE 8
Lionel Houée CLE 3	Jérôme Petident CLE 8
Bruno Bethenod CLE 4	Jean-Marie Faivret CLE 9
Hugues Antoine CLE 4	Amélie Réal CLE 9
Anne Verpeaux CLE 5	Jean Luc Becquet CLE 10
Nicolas Urbano CLE 5	Jean-Paul Vivien CLE 11
Jean-Jacques Clerc CLE 5	Patrice Béché CLE 11 Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité approuve la composition des commissions mentionnées ci-dessus.

3) Élection des membres des Commissions : Appel d'offres (CAO), Jury de concours (JC) et Délégation de Service Public (DSP)

Le Président informe les délégués qu'à la suite du renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, le jury de concours et la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public et ce pour la durée du mandat.

Le Président propose que la Commission d'appel d'offres soit créée de manière permanente et que ces membres puissent siéger en tant que membres du Jury de concours et de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

Vu les articles R. 2162-22 à R. 2162-26 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L1411-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'outre le Président du SICECO, Président de droit de la Commission, celle-ci est composée de 5 membres titulaires élus par le Comité syndical en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de 5 membres suppléants.

Le président procède à l'appel de candidatures.

Une seule liste est présentée, comprenant les candidats suivants :

Titulaires

Philippe Algrain (CLE 6)
Pascal Grappin (CLE 3)
Patrice Béché (CLE 11)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Hugues Antoine (CLE 4)

Suppléants

Nicolas Urbano (CLE 5)
Pierre Margeon (CLE 2)
Pascal Petot (CLE 11)
Bernard Soupault (CLE 7)
Denis Mailler (CLE 5)

La candidature de la liste ayant été prise en compte, le Président de séance invite les délégués du Comité à procéder à l'élection des membres appelés à siéger à la Commission d'appel d'offres, au Jury de concours et à la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

- Nombre de votes comptabilisés : 90
- Abstentions : 0
- Votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 90
- Majorité absolue : 46

La Liste Algrain - Grappin - Béché - Faivret - Antoine - Urbano - Margeon - Petot - Soupault - Mailler a obtenu 90 Voix.

Le Comité proclame élus les membres titulaires suivants :

Philippe Algrain (CLE 6)
Pascal Grappin (CLE 3)
Patrice Béché (CLE 11)

Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Hugues Antoine (CLE 4)

- Et proclame élus les membres suppléants suivants :

Nicolas Urbano (CLE 5)
Pierre Margeon (CLE 2)
Pascal Petot (CLE 11)
Bernard Soupault (CLE 7)
Denis Mailler (CLE 5)

4) Désignation des membres de la CCSPL

Le Président rappelle que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), prévue à l'article L 1413-1 du CGCT, a été mise en place par délibération du Comité en date du 15 juin 2007.

L'article évoqué précédemment dispose que cette commission, présidée par le Président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Compte tenu du renouvellement des instances délibérantes du SICECO, le Comité doit procéder à la désignation des membres qui la représenteront auprès de la CCSPL.

Le Président demande quels sont les délégués qui souhaitent être membres de cette Commission. Font acte de candidature :

Myriam Chaouni (CLE 2)	François Perrin (CLE 11)
Jean-François Riot (CLE 2)	Hugues Antoine (CLE 4)
Lionel Houée (CLE 3)	Jean-Claude Brouillon (CLE 3)
Anne Verpeaux (CLE 5)	Luc Baudry (CLE 12)
Marie-Odile Boudot (CLE 9)	Jérôme Petident (CLE 8)
Claude Verdreau (CLE 3)	

Le Président propose la liste d'associations suivantes intervenant dans les domaines de la consommation, du logement, de l'habitat, de la famille et de l'action sociale ou caritative :

- ADIL (association départementale pour l'information sur le logement)
- BER (bourgogne énergies renouvelables)
- SOLIHA Côte d'Or (solidaires pour l'habitat)
- CSPC - UNPI21 (chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires)
- CNL (fédération nationale sur le logement)
- CSF (confédération syndicale des familles)
- UFC QUE CHOISIR (union française des consommateurs)
- UDAF (union nationale des associations françaises)

- SOS FAMILLES EMMAUS
- UD CLCV 21 (Union départementale de la consommation, du logement et du cadre de vie)
- FAMILLES RURALES - fédération départementale
- LES TOITS DU CŒUR
- CRESS (Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité approuve la composition de la CCSPL, telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

5) Désignation des membres de la CCP

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que, par délibération du 5 novembre 2015, le Comité a créé la Commission Consultative Paritaire et désigné, parmi ses membres, les 29 délégués appelés à siéger dans cette Commission.

Il indique que, suite aux fusions d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui sont intervenues, 18 EPCI sont adhérents du SICECO.

Conformément au principe de parité qui régit cette commission, il convient de proposer un nombre égal de délégués du Syndicat.

Suite à la réunion du Bureau du 5 octobre 2020, le Président suggère la liste suivante :

- Parmi les membres du Bureau :

JACQUES JACQUENET CLE 8	HUGUES ANTOINE CLE 4
JEAN-LUC ROSIER CLE 2	LIONEL HOUÉE CLE 3
JEAN-LUC BECQUET CLE 10	

- Parmi les membres du Comité :

DENIS MAILLER CLE 5	JEAN-JACQUES CLERC CLE 5
JEAN-PAUL VIVIEN CLE 11	MARIE-ODILE BOUDOT CLE 9
AMELIE REAL CLE 9	MICHEL GUYOT CLE 6
BERNARD SOUPAULT CLE 7	MICHEL LIBRE CLE 1
ALAIN GRADELET CLE 5	FRANCOIS POLETTE CLE 2
FRANCOIS MARTIN CLE 9	PATRICK RYSER CLE 4
FABRICE CUVILLIER CLE 3	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité décide d'approuver la liste des délégués établie ci-dessus.

6) Désignation des Administrateurs de la SEML Côte d'Or Energies

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le SICECO, souhaitant être un acteur majeur de l'énergie au regard non seulement de son rôle dans la gestion des réseaux de distribution et la maîtrise de l'énergie mais aussi dans le développement des énergies renouvelable, a participé à la Constitution de la Société d'Économie Mixte Locale « Côte-d'Or Énergies » dont il détient 51,34 %.

Considérant l'article R 1524-3 du CGCT qui dispose que le mandat des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires au conseil d'administration

ou au conseil de surveillance prend fin lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante du groupement,

Considérant les articles 15 et 48 des statuts de la SEML « Côte-d'Or Énergies » qui prévoient que le SICECO est représenté par 7 administrateurs, dont le nombre pourra évoluer en fonction de la participation au capital de chaque actionnaire,

Suite à la réunion du Bureau du 5 octobre 2020, le Président propose au Comité de désigner comme administrateurs, les membres du SICECO suivants :

Jacques Jacquenet (CLE 8)
Claude Fontaine (CLE 7)
Pascal Grappin (CLE 3)
Christine Seguin-Voye (CLE 9)
Jean-Noël Mory (CLE 1)
Luc Baudry (CLE 6 - CLE 12)
Bruno Bethenod (CLE 4)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité désigne, conformément, au tableau de répartition des sièges au Conseil d'administration (**joint en annexe**) pour ce qui concerne le SICECO M^{mes} et MM :

Jacques Jacquenet (CLE 8)
Claude Fontaine (CLE 7)
Pascal Grappin (CLE 3)
Christine Seguin-Voye (CLE 9)
Jean-Noël Mory (CLE 1)
Luc Baudry (CLE 6 - CLE 12)
Bruno Bethenod (CLE 4)

Comme mandataires représentant le SICECO de la Société d'Économie Mixte Locale et autorise Jacques Jacquenet à représenter le SICECO aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEML Côte-d'Or Énergies et à assurer la présidence du Conseil d'administration en son nom dans le cas où le Conseil d'administration désigne le SICECO à cette fonction.

7) Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie Côte d'Or Chaleur

Considérant que dans le cadre de sa compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » pour le compte des adhérents, le Comité du SICECO a décidé lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2016, la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour assurer le service public à caractère industriel et commercial de production publique de chaleur et de froid,

Considérant les articles L2221-14 et R2221-3 du Code général des collectivités territoriales qui disposent que les régies dotées de la seule autonomie financière sont administrées, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du maire,

Considérant l'article R2221-4 CGCT qui dispose que les statuts fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation et notamment le nombres de membres du conseil d'exploitation qui ne peut être inférieur à 3,

Considérant l'article 12 des statuts de la régie « Côte-d'Or chaleur » qui stipule que le Conseil d'exploitation est composé de 5 membres élus au sein du Comité syndical,

Considérant l'article 13 des statuts de la régie « Côte-d'Or chaleur » qui stipule que les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Comité syndical sur proposition du Président du SICECO,

Suite à la réunion du Bureau du 5 octobre 2020, le Président propose au Comité de désigner comme membres du conseil d'exploitation de la régie « Côte-d'Or chaleur » les délégués titulaires du Comité suivants :

Bénigne Colson (CLE 6)
Jean-Luc Becquet (CLE 10)
Jean-Luc Rosier (CLE 2)
Nicolas Urbano (CLE 5)
François Perrin (CLE 11)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le **Comité décide** de désigner pour siéger au conseil d'exploitation de la régie « Côte-d'Or chaleur » des membres du Comité suivants :

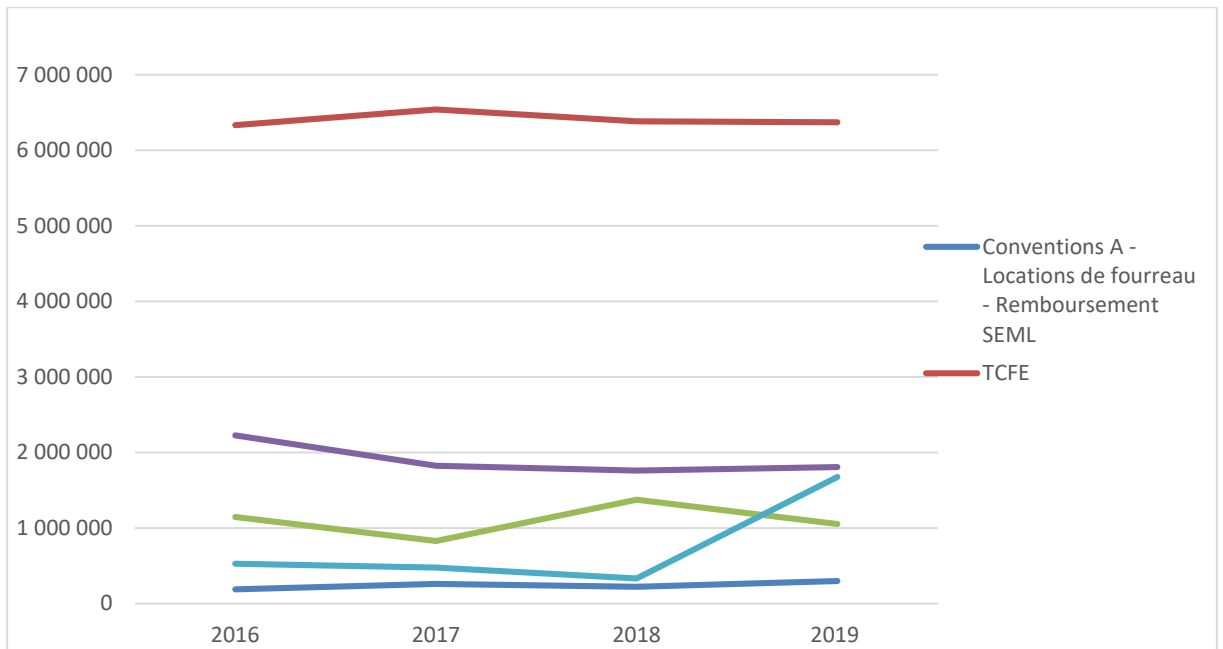
Bénigne Colson (CLE 6)
Jean-Luc Becquet (CLE 10)
Jean-Luc Rosier (CLE 2)
Nicolas Urbano (CLE 5)
François Perrin (CLE 11)

8) Préparation du DOB 2020 portant sur les années 2021 à 2025 :

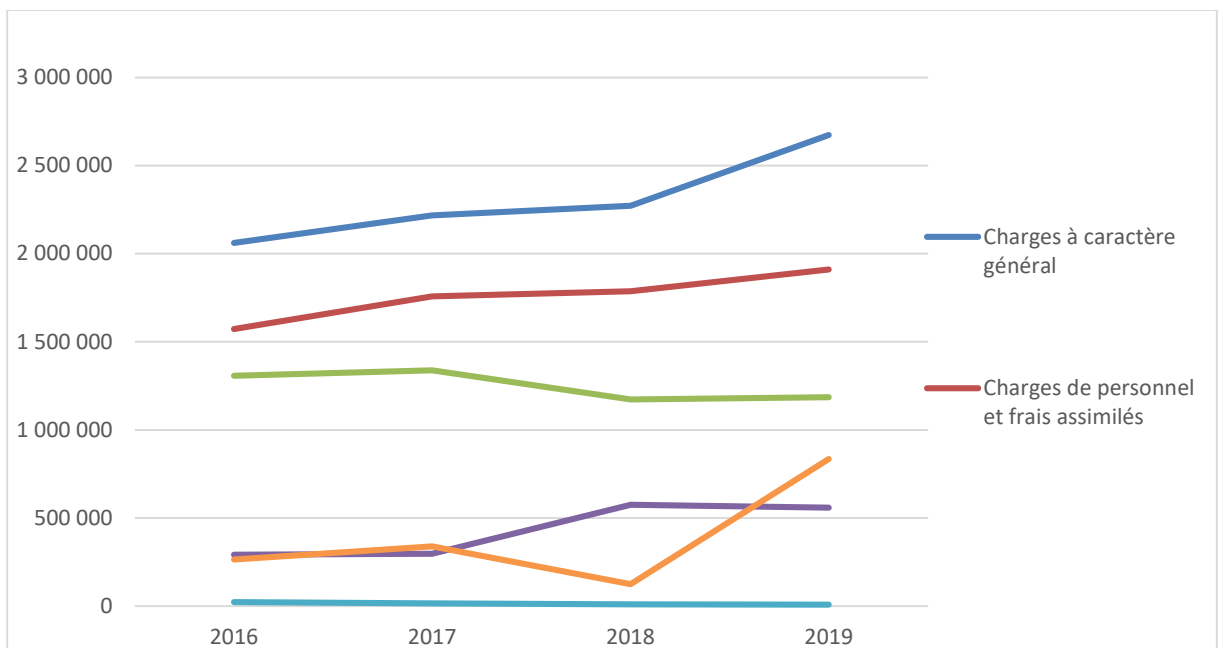
Dans le cadre de la préparation du DOB pour le prochain exercice, une information est faite au Comité pour rappeler les grandes orientations retenues par les élus du mandat précédent dans le cadre de la Stratégie révisée en 2019 et le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 portant sur les années 2020 à 2023.

Monsieur Jean-Michel JEANNIN, Directeur Général des Services présente les principales évolutions budgétaires des dernières années.

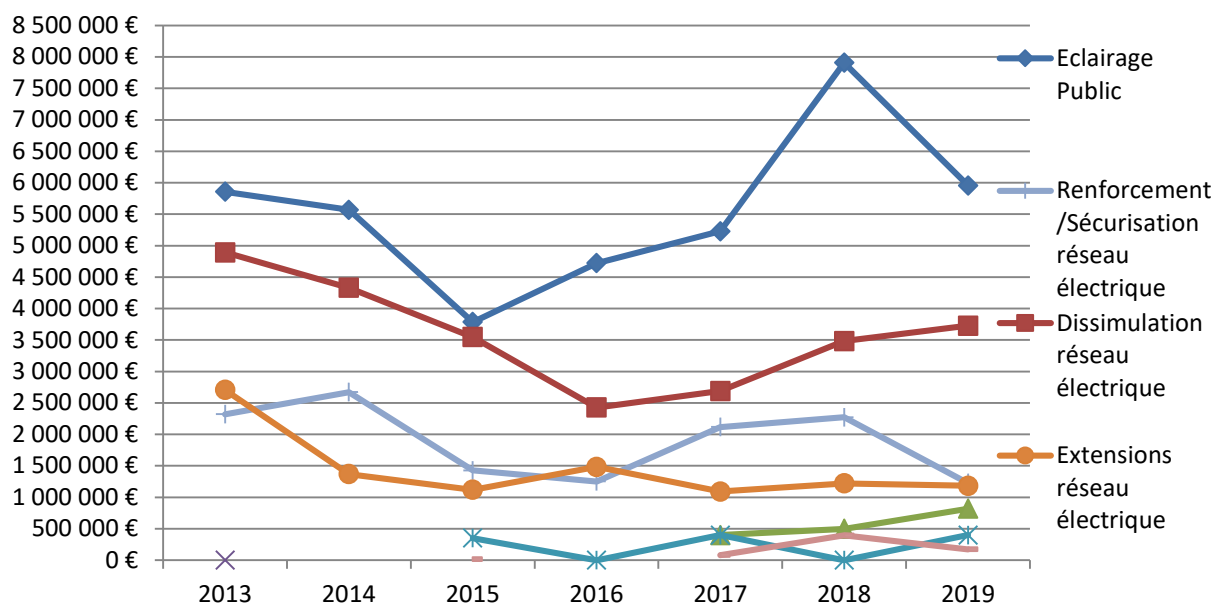
Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Evolution des dépenses d'investissement



Volumes et impacts indicatifs en énergie et carbone par domaine de travaux

	% Investissement	Eco d'énergie €/ kWh	Eco de CO2 €/ kg de CO ²
Eclairage public	45 %	2	14
Enfouissement	28 %	Néant	Néant
Renforcement	10 %	Néant	Néant
Extension élec	9 %	Néant	Néant
Rénovation Bâti	5 %	2,30	4,3 si BBC 2,7 si non BBC
SEML	2 %	Néant	0,60
Bornes Voitures élec	1 %	Néant	3 si 2% d'utilisation 0,3 si 20%

Les principaux points à retenir sont les suivants :

- Stagnation des recettes de fonctionnement,
- Augmentation des dépenses de fonctionnement liée à la mise en œuvre de missions nouvelles (Conseil et études dans le domaine des énergies, hausse du patrimoine d'éclairage public...),
- Maintien du niveau d'investissement dans les missions historiques (47% dans les réseaux, 45% en éclairage public) et 8% dans les missions nouvelles.

9) Préparation des réunions des Commissions locales d'Énergie

Le calendrier des CLE est présenté au Comité :

CLE	PRESIDENT ACTUEL	DATE	HEURE	LIEU
1	Jean-Noël MORY	VENDREDI 13 NOVEMBRE	18h00	BLIGNY SUR OUCHE
2	Jean-Luc ROSIER	VENDREDI 30 OCTOBRE	18h00	MOREY SAINT DENIS
3	Pascal GRAPPIN	LUNDI 9 NOVEMBRE	18h00	VILLEBICHOT
4	Hugues ANTOINE	MERCREDI 4 NOVEMBRE	18h30	BINGES
5	Nicolas URBANO	MARDI 10 NOVEMBRE	18h00	FONTAINE FRANCAISE
6	Philippe ALGRAIN	JEUDI 5 NOVEMBRE	18h30	SAINT SEINE L'ABBAYE
7	Claude FONTAINE	LUNDI 16 NOVEMBRE	18h00	CHAMESSON
8	Jacques JACQUENET	JEUDI 29 OCTOBRE	18h00	SEMUR EN AUXOIS
9	Jean-Marie FAIVRET	MARDI 27 OCTOBRE	18h00	SAULIEU
10	Jean-Luc BECQUET	MERCREDI 18 NOVEMBRE	18h00	BEAUNE
11	Patrice BÉCHÉ	VENDREDI 6 NOVEMBRE	18h00	SEURRE
12	Luc BAUDRY	JEUDI 12 NOVEMBRE	16h30	SICECO

10) Agenda

- **Lundi 19 octobre** : COTECH SEML Côte-d'Or Énergies à 10h30 (SICECO)
- **Lundi 26 octobre** : Conseil d'Administration SEML Côte-d'Or Énergies à 11h00 (SICECO)
- **Vendredi 30 octobre** : Commission Affaires Générales et Finances à 09h00 (SICECO)
- **Mercredi 4 novembre** : Réunion de Bureau à 09h00 (SICECO)
- **Lundi 16 novembre** : Commission Eclairage public et Equipements Electriques Communaux à 9h00 (SICECO)
- **Mardi 17 novembre** : Commission Energie et Transition énergétique à 9h00 (SICECO)
- **Mardi 17 novembre** : Commission Réseau électrique, réseau gaz et communications électroniques à 14h00 (SICECO)
- **Vendredi 27 novembre** : Commission Affaires Générales et Finances à 09h00 (SICECO)
- **Vendredi 27 novembre** : Assemblée Générale - débat d'orientation budgétaire à 17h00 (lieu à déterminer)
- **Mercredi 2 décembre** : Commission Affaires Générales et Finances à 09h00 (SICECO)
- **Mercredi 9 décembre** : Réunion de Bureau à 09h00 (SICECO)
- **Vendredi 18 décembre** : Assemblée générale - Budget Primitif 2021 à 17h00 (lieu à déterminer)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h30.

Fait à Dijon le 20 octobre 2020.

Jacques JACQUENET

Président du SICECO

CÔTE D'OR ENERGIES : PROJET AUGMENTATION CAPITAL 2019		€	% de répartition	Nombre de sièges théoriques au CA en vertu du CGCT		Répartition sièges en accord avec le cgct L.1524-5
<u>Groupe 1 :</u>						
<u>Collectivités ayant droit à au moins 1 siège en propre</u>	SICECO	1 150 000	51,34%	7,19		7
	REGION	100 000	4,46%	0,63		1
	SIED 70	100 000	4,46%	0,63		1
				8,44		
<u>Groupe 3 :</u>		(participation de 15% à 49.99%)				
Au moins 1 privé (personne physique ou morale) et les Personnes publiques n'appartenant pas au groupe 1	CDC	650 000	29,02%	5,56	2	5
	SICAE	150 000	6,70%		1	
	Crédit Agricole	30 000	1,34%		1	
	Caisse Epargne	30 000	1,34%		1	
	Dijon céréales	20 000	0,89%			
	Nièvre Energie	10 000	0,45%			
Vérification	Total groupe 3 :		39,73%			
Total des actions		2 240 000	100,00%			14